

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 3 octobre 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 21 septembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 11 représentants 16 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 18 représentants 28 voix

Délibération n° BS-2022/41

Objet : Ajout de 2 points à l'ordre du jour

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix DELPHIN Maurice
	ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert	MONIN Michelle
WOLFF Corine	MOREL Véronique
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BONNARDON Pierre	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix PICARD Christian
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix Eric SANDRAZ à BERANGER Nathalie	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix CLOUZEAU Dominique EYMERY Clémentine
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix DOLGOPYATOFF BURLET Céline à WOLFF Corine	
GERIN Anne à GUIGUE Gilbert	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix LAVAL Sylvain à GUSMEROLI Stéphane BELLINGHERY Éric
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	DELCAMBRE Philippe
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix Bâabâa Jimmy à BONNARDON Pierre HABFAST Claus	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MILLET Régine à MOREL Véronique PICHON-MARTIN Bertrand à ESCARON Dominique ENGRAND Christophe MACHON Martine

Votants (en voix) : 28
 Exprimés (en voix) : 28
 Pour : 28
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Ajout de 2 points à l'ordre du jour

Le Président soumet à l'assemblée une proposition d'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- Démarche Particip'Action en Chartreuse
- Etude de faisabilité pour la mise en place de systèmes de suivi des consommations énergétiques et le pilotage à distance des installations techniques de l'ensemble des bâtiments de St Pierre de Chartreuse

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'autoriser l'intégration de ces points à l'ordre du jour de la réunion,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Ainsi fait et délibéré le 3 octobre 2022,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

